



# Projet agrivoltaïque de La Boisselière

## Commune de Sainte-Maure-de-Touraine

Lettre d'information n°2 - Juin 2025

### LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE A ÉTÉ DÉPOSÉE !

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous annoncer que la demande de Permis de Construire du projet agrivoltaïque de La Boisselière à Sainte-Maure-de-Touraine a été déposée fin 2024 !

Grâce aux études et aux échanges avec les parties-prenantes, l'implantation a pu être affinée et adaptée aux projets agricoles des quatre agriculteurs avec lesquels nous travaillons depuis 2022.

A la suite de la première phase de développement, géré par mon collègue Aimé Boscaq, le projet atteint une nouvelle étape, impliquant un changement d'interlocuteurs. Je vais donc reprendre le suivi de cette instruction. Je reste à votre disposition afin de répondre à vos questions sur le projet.

Il revient maintenant aux services instructeurs de rendre leur avis sur le projet, en s'appuyant sur le dossier d'étude d'impact sur l'environnement, les projets agricoles et le paysage, détaillé dans cette lettre. L'étape suivante sera l'enquête publique. Nous reviendrons vers vous prochainement afin de vous présenter son déroulement.

Bonne lecture !

Clara MARTINEZ,  
[clara.martinez@rwe.com](mailto:clara.martinez@rwe.com)

Cheffe de projets solaires chez RWE Renouvelables France

### LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



**12 180**

**foyers**

Nombre de foyers que la centrale pourra alimenter en électricité (chauffage compris) (Ademe).



**63,43**

**MWc**

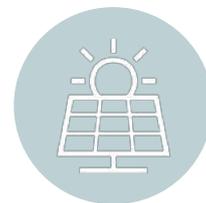
Puissance du parc agrivoltaïque, en conditions d'ensoleillement optimales.



**4**

**agriculteurs**

Le projet se construit avec quatre agriculteurs du territoire.

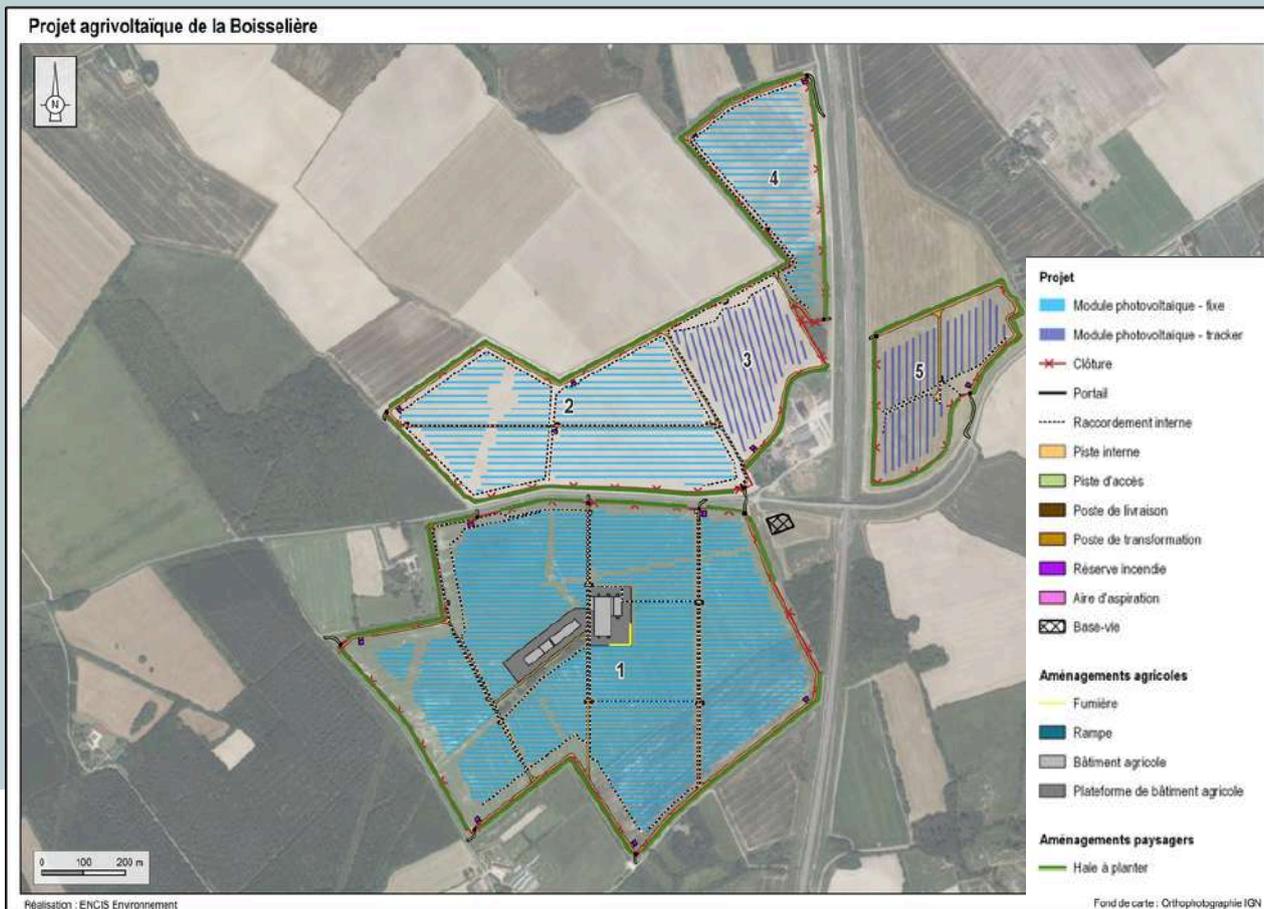


**2029**

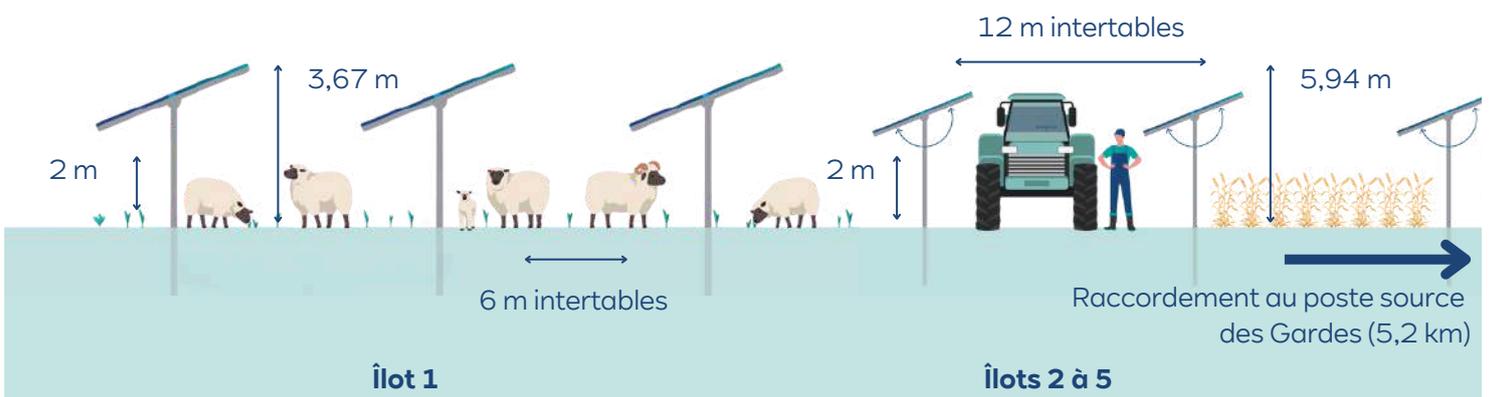
Le parc agrivoltaïque pourrait être mis en service d'ici 2029.

# L'implantation du projet de La Boisselière

Le GAEC Pagé installé au lieu-dit de La Boisselière depuis 1986, est composé de trois frères. L'exploitation initiale en élevage laitier ovin et caprin, s'est transformée en grandes cultures dans les années 2010 suite au chantier de la LGV Paris - Bordeaux. Deux des trois frères souhaitent prochainement prendre leur retraite, ce qui les a conduit à construire ce projet de transmission en alliant un projet agrivoltaïque à trois projets agricoles, avec quatre agriculteurs du territoire..



Site d'études de 129,97 ha → Une emprise clôturée de 114,2 ha → 30,5% de taux de couverture en moyenne, soit 34,8 hectares de surface projetée des panneaux





# Un projet aux impacts maîtrisés

## L'ÉTUDE D'IMPACT

Afin de concevoir le projet avec le moins d'impacts sur son environnement possible (faune, flore, paysage...), plusieurs volets d'études ont été réalisés par des bureaux d'études indépendants. L'intégralité du dossier sera **consultable lors de l'enquête publique**. Voici d'ores et déjà les principales conclusions :

## L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

L'étude paysagère réalisée par ENCIS Environnement, analyse d'abord **l'état initial** dans lequel s'inscrit le projet : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, etc. Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet. Ainsi, plusieurs **photomontages**, permettant de simuler le parc agrivoltaïque via différents points de vue, ont été réalisés depuis différents points de vue soigneusement sélectionnés afin de simuler la visibilité du parc.



Afin de limiter au maximum l'impact du **parc agrivoltaïque de la Boisselière** sur le paysage et de permettre l'acceptabilité du parc par les riverains proches du projet ainsi que par la commune, différentes mesures ont été mises en place (plantation de haies, choix de teintes adaptées pour les aménagements connexes).

## L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

L'étude écologique repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain. Elle a été réalisée par le bureau d'études indépendant **IEA**, sur un cycle biologique complet (un an).

L'air d'étude est majoritairement composée de cultures, de prairies de fauche et de quelques petites zones boisées.

- Concernant les **oiseaux**, 62 espèces ont été observées en période de reproduction telles que l'alouette des champs, la linotte mélodieuse, le bruant jaune et l'hirondelle rustique.
- Concernant les **chauves-souris**, 15 espèces ont été identifiées. La majorité des contacts concerne la Pipistrelle commune. Néanmoins, les zones agricoles se révèlent peu intéressantes pour les chiroptères.
- Concernant la **flore**, 6 espèces patrimoniales à enjeu faible ont été recensées dont la Gesse sans vrille.
- Des zones humides ont été révélées grâce à des sondages pédologiques.

Selon le bureau d'études, au regard de l'évaluation des enjeux environnementaux et de la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi en faveur des espèces identifiées, **le projet agrivoltaïque représente un risque non substantiel vis-à-vis des habitats naturels, de la flore, de la faune.**



Gesse sans vrille  
©Sannse



Bruant jaune  
©René Dumoulin

# Un projet bénéficiant à votre territoire

## DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGERES

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet agrivoltaïque de la Boisselière a permis, dans un premier temps, d'évaluer les impacts potentiels. Afin de répondre à ces enjeux identifiés, RWE Renouvelables France et les bureaux d'études établissent ensemble toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou, en dernier recours, compenser les impacts.

**Voici les mesures environnementales et paysagères intégrées au parc agrivoltaïque de la Boisselière :**



- **Evitement** de l'ensemble des boisements et linéaires favorables à la faune ;
- **Plantation de haies paysagères**, arbustes et arbres, afin de réduire la visibilité du parc agrivoltaïque tout autour du projet, notamment au niveau des lieux-dits de la Séguinière et des Douettes ;
- **Inclusion** de passage de la petite faune dans la clôture ;
- **Adaptation du calendrier de travaux** aux enjeux écologiques ;
- **Limitation** de la surface recouverte par les panneaux à 30,5% en moyenne ;
- **Compensation** des zones humides en restaurant des habitats humides autour du projet.

## LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir dans divers projets à l'échelle communale et intercommunale.

Retombées fiscales* pour un projet de 63,43 MWc :	20 premières années** :	20 dernières années** :
Commune de Sainte-Maure-de-Touraine	37 530 € / an	87 910 € / an
Communauté de communes de Touraine Val de Vienne	89 760 € / an	215 720 € / an
Département d'Indre-et-Loire	54 540 € / an	130 120 € / an

\*Simulations réalisées sur la base sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr)

\*\*La différence des retombées fiscales entre les 20 premières et les 20 dernières années est causée par l'imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER). Le montant sur les installations hydrauliques est appliqué les 20 premières années. Par la suite, c'est le montant des installations photovoltaïques qui est appliqué.



Le parc agrivoltaïque de la Boisselière permettra également de créer des emplois locaux en phase chantier et pendant l'exploitation et la maintenance du parc.



Enfin, les **bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

# Et maintenant ?

Le développement d'un projet agrivoltaïque est une démarche exigeante qui s'appuie sur des études techniques afin d'avoir le moins d'impact possible sur l'environnement et le paysage. Le dossier incluant l'étude d'impact a été déposé et doit désormais être validé par les services instructeurs d'Indre-et-Loire avant le début de la consultation publique.



## ZOOM SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE

Cette phase réglementaire de consultation du territoire sur le projet agrivoltaïque permettra à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire synthétisé par le commissaire enquêteur, ainsi que son propre avis motivé, seront pris en compte par le Préfet de département dans sa décision finale. Nous vous communiquerons les dates et modalités de la consultation publique dès qu'elles seront connues.

## Contactez la cheffe de projet



Clara MARTINEZ  
[clara.martinez@rwe.com](mailto:clara.martinez@rwe.com)  
RWE Renouvelables France  
50 rue Madame Sanzillon  
92100 Clichy

Suivez les actualités du projet sur son site Internet :

[boisseliere.parc-solaire.com](http://boisseliere.parc-solaire.com)

